



Bulletin

Cotisation 2023

Adhésion ou réadhésion

La 21^{ème} Assemblée Générale du 25 mars 2022 a fixé la cotisation statutaire pour 2023 à **55 €** par adhérent. La 1^{ère} année d'adhésion reste gratuite pour les Sanofi ou ex-Sanofi.

Si vous ne souhaitez pas réadhérer, merci de nous en informer par retour de courrier ou par courriel (arpa-vitry@orange.fr).

Coordonnées du ou des adhérents

Titulaire : Nom : Prénom :

Date de naissance (à compléter pour les nouveaux adhérents) : / /

Ex-Aventis du site de : ou Parrainé par :

Coordonnées (A modifier en cas de changement en 2022) :

Adresse :

.....

Tél. : Courriel :

Conjoint : Nom : Prénom :

Date de naissance (à compléter pour les nouveaux adhérents) : / /

Tél. : Courriel :

Enfants (ou personne) à charge : Nom :

Prénom(s) : ; ;

Date(s) de naissance (à compléter pour les nouveaux adhérents) : / /

Pour le conjoint et les personnes à charge, ne remplir que si vous souhaitez leurs adhésions.

Nous, ci-dessus désignés, adhérons ou renouvelons notre adhésion à l'ARPA – Vitry pour 2023.

Date : ____ / ____ / 202__

Signature du titulaire

Ceux qui souhaitent aider l'ARPA, peuvent ajouter une participation supplémentaire libre.

	Par adhérent	Nombre	Total
Cotisation statutaire	55 €		
Participation supplémentaire (montant libre)			
		TOTAL	

Envoyer la présente fiche renseignée avec votre chèque marqué au dos "Cotisation 2023".

Chèque à l'ordre de
l'ARPA-Vitry

Conservez un double de ce document

Quelle que soit la date à laquelle vous adhérez ou réadhérez en 2022, votre chèque ne sera encaissé que début janvier 2023.

Adresse postale : ARPA – Vitry Bâtiment C5 - 158 rue Julian Grimau - 94400 Vitry sur Seine
Tél. : 01 43 91 90 06 (répondeur) - Courriel : arpa.vitry@orange.fr - Site Internet : arpa-vitry.info